

## PROCURATION

..... soussigné(e)(s) .....  
domicilié(e)(s) .....  
propriétaire de ..... part(s) sociale(s) de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE s.a.  
déclare constituer pour .....mandataire spécial à l'effet de .... représenter à l'assemblée  
générale **Ordinaire** des actionnaires de cette société convoquée pour le 27 avril 2011  
à 10 h 30

M. ....

et lui donner pouvoir d'émettre tous votes sur tous objets figurant à l'ordre du jour, accepter toutes modifications à cet ordre du jour et tous amendements qui seraient apportés aux propositions qui en forment l'objet, passer et signer tous procès-verbaux, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat, promettant ratification au besoin.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

## ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2010
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2010
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et de l'affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire
6. Mandats statutaires:
  - ratification de la nomination par le Conseil d'administration du 31 août 2010, avec effet à cette date, pour une durée échéant à l'issue de l'assemblée générale de 2012, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal, de Mademoiselle Valérie Paquot, en remplacement du mandat mis à la disposition de ce même conseil de Madame Christine Blondel
  - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur, de Monsieur Frédéric van Gansberghe en remplacement du mandat de Monsieur Luc Vansteenkiste venu à échéance et non rééligible
  - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, de Monsieur Frédéric Jourdain en remplacement du mandat de Monsieur Luc Willame venu à échéance et non rééligible
  - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés de Monsieur François Blondel en remplacement du mandat qui viendra à échéance le 30 juin 2011 de Monsieur Guy Paquot.
7. Approbation, en application de l'article 520ter du Code des sociétés, que la rémunération variable d'un administrateur exécutif et des membres du Comité de direction soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire, et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an.
8. Divers.

***Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 de l'ordre du jour.***

**Voir verso**

Pour toute résolution sans indication de vote, il sera émis en mon nom un vote favorable à l'adoption des propositions de décision présentées ou agréées par le Conseil d'administration.

Indications de vote:

**PREMIERE RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la Compagnie du Bois Sauvage s.a. et l'affectation des résultats (les actions propres n'ayant pas droit au dividende) tels qu'ils sont proposés dans le rapport annuel de l'exercice 2010.

**DEUXIEME RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2010.

**TROISIEME RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Donner décharge au Commissaire pour l'exercice 2010.

**QUATRIEME RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Ratifier la nomination par le Conseil d'administration du 31 août 2010, avec effet à cette date, pour une durée échéant à l'issue de l'assemblée générale de 2012, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal, de Mademoiselle Valérie Paquot, en remplacement du mandat mis à la disposition de ce même conseil de Madame Christine Blondel.

**CINQUIEME RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Nommer pour une période de six ans, en qualité d'administrateur, de Monsieur Frédéric van Gansberghe en remplacement du mandat de Monsieur Luc Vansteenkiste venu à échéance et non rééligible.

**SIXIEME RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Nommer pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, de Monsieur Frédéric Jourdain en remplacement du mandat de Monsieur Luc Willame venu à échéance et non rééligible.

**SEPTIEME RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Nommer pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés de Monsieur François Blondel en remplacement du mandat qui viendra à échéance le 30 juin 2011 de Monsieur Guy Paquot.

**HUITIEME RESOLUTION:** vote:(1) oui / non / abstention  
Approuver, en application de l'article 520ter du Code des sociétés, que la rémunération variable d'un administrateur exécutif et des membres du Comité de direction soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire, et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an.

(1) biffer les mentions inutiles

Fait à ....., le ..... 2011

Dater et faire précéder la signature  
des mots manuscrits "Bon pour pouvoir"